

Madame la Présidente, Madame la Ministre Madame la Rapporteur Mes chers collègues,

Aujourd'hui peut être un grand jour pour la démocratie et le retour du politique dans la société.

Ainsi :

Aujourd'hui nous avons symboliquement au sein de notre Assemblée rappelé que la moitié de l'humanité était des femmes en mettant en place la visibilité d'une co-présidence.

Aujourd'hui nous avons voté une loi qui permettra à notre société d'être plus sûre, par la reconnaissance des lanceurs d'alerte et la mise en place d'un cadre de protection.

« *Un petit pas législatif, un grand pas pour une démocratie moderne.* »

Aujourd'hui nous devons voter la loi qui nous est proposée par ma collègue et amie Laurence Abeille, loi portant sur les ondes électromagnétiques.

Aujourd'hui nous savons quels sont les dangers d'une surexposition dans ce bain d'ondes permanent qu'est devenu notre environnement en moins d'une génération.

Aujourd'hui nous avons des rapports (notamment dans la compilation Bioinitiatives 2012 regroupant plus de 1800 rapports), des recommandations (le Conseil de l'Europe a préconisé, en mai 2011, le respect du seuil de 0,6 volt par mètre alors que nous avons une réglementation française qui autorise jusqu'à 41 volts/mètre) et même des décisions de justice (en Italie notamment) qui ont démontré qu'il y a un impact sur la santé de toutes ces ondes.

Aujourd'hui j'ai rencontré des personnes Electro-HyperSensible, qui veulent simplement trouver un espace préservé.

Aujourd'hui plus personne ne peut dire : le risque n'existe pas

Je ne peux accepter d'entendre des responsables politiques s'écrier « ce sont des peurs irrationnelles », cette phrase résonne dans la tête de milliers de personnes qui ont vu leur vie foutue par l'aveuglement de certains ces dernières décennies :

- N'a-t-on pas dit pendant 1 siècle que le risque de l'amiante relevait d'une « Peur irrationnelle » ?

- N'a-t-on pas entendu ces fumeurs invétérés nous expliquer combien le tabac était bénéfique pour l'économie et ne causait pas de nuisance ?

- N'a-t-on pas entendu un certain professeur s'écrier « le nuage de Tchernobyl n'est pas passé au-dessus de la France » ?

### **Peurs irrationnelles ?**

Je n'ai pas envie que dans quelques années, nos descendants politiques utilisent les propos de ceux qui aujourd'hui refusent de voir la réalité, pour démontrer qu'encore une fois nous savions mais nous ne voulions pas voir.

Nos enfants nous accuseront.

Non, ne faisons pas ça.

Pas aujourd'hui. Pas aujourd'hui où nous avons voté la loi sur les lanceurs d'alerte.

Il y a des symboliques que nous ne pouvons ignorer.

Le vide législatif et réglementaire concernant la protection des conditions de vie et de santé des citoyens face au développement massif de la téléphonie mobile et de toutes les applications dites « sans-fil » n'est plus possible.

Alors je vous le dis calmement chers collègues, ne soyons procrastinateur, ne reportons pas au lendemain ce que nous devons faire maintenant.

Débattons sereinement de cette loi.

Enrichissons cette loi d'amendements.

Corrigeons cette loi où cela est nécessaire.

Donnons une dynamique industrielle par cette loi.

Votons-là comme une étape dans la mise en place d'une nation moderne qui protège ces enfants.

Demain, quand j'irai à Aix-en-Provence, dans la cité de la Pinette où se trouve plus d'une quinzaine d'antennes relais sur le même toit d'un immeuble HLM, que diront les riverains qui nous ont alerté et qui en souffrent au quotidien ? Vous n'avez rien fait !

Demain lorsque des procès démontreront que l'on savait, que diront les juges ? Vous n'avez rien fait !

Demain quand la France aura pris un retard dans le déploiement de solutions industrielles modernes, que diront les citoyens ? Vous n'avez rien fait.

Nous avons devant nous quelques heures pour réussir à redonner à cette loi tout son sens après un travail difficile, douloureux, en commissions.

Je souhaiterais insister sur quelques points d'amendement.

D'abord la prévention par la préservation des espaces pour les plus petits en bannissant les ondes internet des crèches et lieux d'accueil des moins de 6 ans. On sait la fragilité du cerveau humain à cet âge-là, cerveau qui doit être préservé d'agression extérieure autant que possible.

**N'attendons pas !**

Ensuite l'information dans une démocratie moderne et apaisée où l'on associe toutes et tous par :

- L'information des habitants lorsqu'il y a installation d'antennes-relais dans leur résidence pour une transparence indispensable,
- Un plan d'occupation des toits consultable par tous les administrés

Enfin la participation par la mise en place d'une commission départementale de concertation des antennes relais qui peut être consultée sur l'implantation ou le fonctionnement d'antennes  
Alors puisque voilà déjà le temps de la conclusion, je réitère ma demande, la demande de millions de français :

posons dès aujourd'hui le cadre législatif et réglementaire du déploiement de ces nouvelles technologies nécessaires pour le progrès et ce dans le respect du principe de précaution inscrit dans notre constitution.

Ne jouons pas avec des procédures inutiles comme cette motion que je demande à nos amis socialistes de retirer.

N'agissons pas des peurs irrationnelles sur l'emploi ou l'économie ou je ne sais trop quoi, soyons dans la construction d'une nouvelle France, d'une France de la préservation.

Je vous remercie

## **Ondes électromagnétiques : Aux socialistes d'assumer**

L'Assemblée nationale devait examiner cet après-midi une proposition de loi portée par la députée écologiste Laurence Abeille et dont le chef de file des écologistes était François-Michel Lambert, visant à appliquer le principe de précaution aux ondes électromagnétiques qui se multiplient à mesure de l'usage des réseaux de communication.

"Le travail en commission avait déjà abouti au raboutage du texte initial, mais il permettait au moins de jeter les bases d'une nouvelle politique en matière d'ondes électromagnétiques" défend le député des Bouches du Rhône.

Notamment par la préservation des espaces pour les plus petits en bannissant les ondes internet des crèches et lieux d'accueil des moins de 6 ans.

Ou encore l'information des habitants lorsqu'il y a une installation d'antennes relais dans leur résidence, et l'information préalable par l'installateur du maire, qui pourra demander des informations complémentaires.

Le député EELV dénonce : "Le groupe socialiste s'est vu contraint de voter seul et à la dernière minute une motion de renvoi en commission qui bloque la discussion parlementaire sur le texte, et organise son enterrement

**"A l'évidence, entre les puissants lobbies des opérateurs et le ministère de Madame Pellerin, la ligne directe fonctionne parfaitement"**

"Aujourd'hui le message envoyé par les députés socialistes, c'est le mépris des associations, des maires, des gens qui souffrent et certainement pas la prévention et la protection des plus fragiles.

En tant que député écologiste je reste déterminé à ne rien lâcher sur cette question et je vais prendre avec mon groupe de nouvelles initiatives pour faire voter cette loi"

François-Michel Lambert  
Député des Bouches du Rhône